



**Communauté d'agglomération
du Pays Nord Martinique (CAP Nord)**
(population : 100 230 habitants)
Budget primitif de 2021
Article L. 1612-5
du code général des collectivités territoriales
Second avis

AVIS N° 2021-0092

SAISINE n° 2021-0020-972-L.1612-5

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE MARTINIQUE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** l'avis n° 2021-0080 rendu le 17 septembre 2021 par la chambre régionale des comptes de la Martinique sur le budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) ;
- VU** les délibérations du conseil communautaire de CAP Nord en date du 21 octobre 2021, reçues par la préfecture et par la chambre le 26 octobre 2021, modifiant le budget principal, le budget annexe « *Assainissement* » et le budget annexe « *Eau* » de 2021 de la collectivité ;

Après avoir entendu M. SENAUX, premier conseiller, en son rapport ;

EMET L'AVIS SUIVANT,

A la suite de sa saisine par le préfet de la Martinique sur le budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) en raison du déséquilibre du budget principal et du budget annexe « *Assainissement* » votés, la chambre régionale des comptes a proposé, dans un premier avis du 17 septembre 2021, plusieurs mesures destinées à rétablir cet équilibre et a demandé au conseil communautaire une nouvelle délibération rectifiant en ce sens le budget initial. Le conseil communautaire a délibéré le 21 octobre 2021 en réponse à la demande de la chambre. Il

appartient aujourd'hui à la chambre de se prononcer sur le caractère suffisant des mesures prises par la communauté d'agglomération.

I. LES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CAP NORD CONSECUTIVEMENT AU PREMIER AVIS DE LA CHAMBRE

Aux termes de l'article L. 1612-5 du CGCT, la délibération intervenant à la suite d'un premier avis de la chambre régionale des comptes est une délibération « *rectifiant le budget initial* », comprenant des « *mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire* ». Les délibérations du 21 octobre 2021 susvisées adoptent des budgets supplémentaires au budget primitif principal, annexe « *Assainissement* » et annexe « *Eau* » de 2021. Ces budgets supplémentaires visent, pour partie, à rectifier certaines inscriptions et, pour partie, à ouvrir des crédits supplémentaires.

Indépendamment des mesures nouvelles de redressement attendues, il convient de noter que lesdites délibérations intègrent l'ensemble des corrections de fiabilité et de sincérité, de reprise de résultat et de restes à réaliser, proposées par la chambre dans son premier avis.

I. A. Le budget principal

I.A. 1. Les dépenses de fonctionnement

Dans son premier avis, la chambre a rectifié le budget principal en ajoutant 75 582 € en restes à réaliser au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », montant correspondant à la dette de taxe foncière de la collectivité envers l'Etat. Tout en intégrant cette correction, CAP Nord a voté une diminution globale des dépenses prévues sur ce chapitre. En définitive, les crédits du chapitre 011 « *Charges à caractère général* » sont fixés à 16 890 973,44 €, ce qui représente une réduction de ces dépenses de plus d'1,3 M€ en mesures nouvelles par rapport au budget initial voté le 14 avril 2021.

Le conseil communautaire a voté une baisse des crédits du chapitre 012 « *Charges de personnel* » de 400 000 €. Compte tenu de l'état de consommation des crédits, cette réduction est possible.

Dans la même logique, le conseil communautaire a réduit les mesures nouvelles du chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » de 325 000 € et celles du chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » de 140 000 €. Ces réductions portent essentiellement sur les subventions aux personnes privées et représentent un peu plus de 30 % des sommes initialement envisagées sur ces lignes dans le budget primitif voté en avril 2021. Il s'agit d'une mesure admissible d'un point de vue budgétaire, les subventions constituant des décisions discrétionnaires.

Compte tenu de ces éléments et de l'ajustement requis de la reprise de résultat (- 65 020,99 €), CAP Nord a voté 460,31 € au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* ».

Dans son budget supplémentaire voté le 21 octobre 2021, CAP Nord a donc réduit ses dépenses de fonctionnement de 2 191 506,09 €, les ramenant à 54 857 396,07 € (y

compris le déficit reporté de 3 122 860,15 €). Cette réduction plausible des dépenses permet de limiter, en contrepartie, les augmentations de recettes.

I.A. 2. Les recettes de fonctionnement

Dans son premier avis, la chambre a proposé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 9 625 000 €, correspondant à un peu plus de 11 points de pourcentage, pour l'ajuster au coût de collecte, de traitement et de valorisation des déchets qui constitue l'une des causes principales de déséquilibre de la section de fonctionnement. La chambre a aussi proposé une augmentation limitée de la fiscalité directe locale (679 226 €), conduisant à une hausse du chapitre 73 « *Impôts et taxes* » de 10 304 226 €.

CAP Nord a voté, le 21 octobre 2021, une augmentation du taux de la TEOM à 17,50 %, estimant que ce taux lui rapporterait 3 668 393 € supplémentaires par rapport à l'actuel taux de 13,20 %.

Par ailleurs, un jugement du tribunal administratif de Fort-de-France du 22 décembre 2020 confirme que les dispositions de l'article L. 4434-3 du CGCT permettent l'affectation d'une fraction du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants à CAP Nord pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 18 décembre 2015, et annule, pour cette période, la décision de refus d'affectation de la collectivité territoriale de Martinique. Dans sa délibération, CAP Nord a estimé l'augmentation de recettes à 1 600 000 €.

En définitive, CAP Nord a voté un abondement du chapitre 73 « *Impôts et taxes* » de 5 268 393 €.

L'EPCI a inscrit l'augmentation de 390 619 € calculée par la chambre concernant les compensations d'exonérations et a ajouté 306 412,57 € au titre d'une subvention attribuée par CITEO pour le soutien de la filière « *Emballages ménagers* », augmentant ainsi le chapitre 74 « *Dotations et participations* » de 697 031,57 €.

Au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* », CAP Nord a repris les 626 551,85 € corrigés par la chambre dans son premier avis au titre des restes à réaliser. L'EPCI a ajouté 2 500 000 € de virement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe « *Eau* ». Cette opération est permise, à titre exceptionnel, par les dispositions de l'article R. 2221-48 du CGCT. Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est ainsi augmenté de 3 126 551,85 €.

Par ailleurs, CAP Nord a voté, le 21 octobre 2021, une reprise au résultat de subventions d'équipement transférables reçues, pour un montant de 27 353 €, au chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* ».

Le budget supplémentaire voté par CAP Nord, le 21 octobre 2021, augmente les recettes de fonctionnement du budget principal de 9 119 329,42 € et les porte à 54 857 396,07 €.

Le budget supplémentaire voté par CAP Nord présente ainsi une section de fonctionnement à l'équilibre.

I.A. 3. Les dépenses d'investissement

CAP Nord a voté des ajustements de ses dépenses d'investissement conduisant à réduire le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » de 190 663,30 €, à réduire le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » de 415 000 €, à augmenter le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » de 5 047,92 €, à réduire les opérations d'équipement de 4 548 269,42 € et à augmenter le chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » de 7 000 €, soit une réduction globale de 5 141 884,80 €.

En miroir de l'opération précitée en recettes de fonctionnement, les crédits du chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » en dépenses d'investissement sont augmentés de 27 353 €.

En définitive, les dépenses d'investissement sont réduites de 5 114 531,80 €. Elles s'élèvent dans le budget supplémentaire à 17 615 328,34 €.

I.A. 4. Les recettes d'investissement

Les ajustements précités en dépenses d'investissement ont conduit CAP Nord à réduire les recettes attendues au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » de 1 045 296,42 €.

Par ailleurs, l'EPCI a voté 50 840 € au chapitre 024 « *Produits des cessions d'immobilisations* ».

Avec la correction positive de 8 331,18 € du solde d'exécution reporté, conformément au premier avis de la chambre, ajoutée aux 460,31 € du chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », les recettes d'investissement votées dans le budget supplémentaire sont réduites de 985 664,93 € et s'élèvent, au total (résultat antérieur de 6 861 578,86 € compris), à 18 436 592,05 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire voté est donc excédentaire de 821 263,71 €.

En définitive, le budget supplémentaire voté du budget principal présente un équilibre en section de fonctionnement et un excédent de 821 263,71 € en investissement.

Tableau n°1. Budget supplémentaire principal de 2021 voté le 21 octobre 2021 (en euros)

Fonctionnement	
Dépenses	51 734 536
Recettes	54 857 396
Résultat de l'exercice	3 122 860
Résultat n-1	-3 122 860
Résultat cumulé (A)	0
Investissement	
Dépenses	17 615 328
Recettes	11 575 013
Résultat de l'exercice	-6 040 315
Résultat n-1	6 861 579
Résultat cumulé (B)	821 264
Résultat de clôture prévisionnel (A+B)	821 264

Source : CAP Nord

I. B. Le budget annexe « Assainissement »

I.B. 1. Les dépenses d'exploitation

Le budget supplémentaire « Assainissement » voté le 21 octobre 2021 augmente les crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général » de 135 698,27 €, résultat de plusieurs ajustements de sens opposés, incluant notamment des reversements de taxe à l'Office de l'eau (+ 332 485,95 €) et la diminution de crédits de sous-traitance (- 240 580,50 €).

Les crédits du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sont augmentés de 1 000 €.

Les crédits du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » sont diminués de 74 000 €, montant finalement non nécessaire.

Conformément au premier avis de la chambre, CAP Nord a ajusté le montant du déficit reporté en l'augmentant de 16 555,32 €.

Enfin, 229 541,57 € sont inscrits au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement ».

Les dépenses d'exploitation sont ainsi augmentées de 308 795,16 € par rapport au budget primitif voté en avril 2021. Elles atteignent 6 295 136,32 €.

I.B. 2. Les recettes d'exploitation

CAP Nord a réévalué de 979 476 € le chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations », combinaison d'une prévision révisée de la redevance d'assainissement et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 773 136 € et de l'intégration de recettes de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

pour 206 340 €. Selon les éléments justificatifs transmis, ces augmentations de recettes sont sincères.

Par ailleurs, en accord avec le premier avis de la chambre, la collectivité a repris le montant des restes à réaliser du compte administratif de 2020 au chapitre 70 « *Ventes de produits fabriqués, prestations* », supérieur de 1 088 884,11 € aux restes à réaliser inscrits au budget primitif de 2021 voté en avril 2021.

La collectivité a, en revanche, réduit les recettes du chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » de 110 387 €, montant correspondant à un ajustement de la surtaxe d'assainissement pour les communes du Robert et de La Trinité. Selon les éléments justificatifs transmis, cette réduction de recette est sincère.

In fine, le budget supplémentaire a augmenté les recettes d'exploitation de 1 957 973,11 €, les portant à 6 295 136,32 €.

Il en résulte une section d'exploitation à l'équilibre.

I.B. 3. Les dépenses d'investissement

Conformément au premier avis de la chambre, CAP Nord a ajusté le montant du solde d'exécution négatif reporté en le réduisant de 84 776,98 €.

Le budget supplémentaire a de même confirmé les ajustements des dépenses d'investissement préconisées dans le premier avis de la chambre, réduisant le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » de 3 340 € et les opérations d'équipement de 2 483 982,21 €, soit une réduction globale de 2 487 322,21 €.

Les restes à réaliser des opérations d'équipement sont augmentés de 9 550 € par rapport au budget primitif voté, pour être alignés sur ceux du compte administratif de 2020, conformément au premier avis de la chambre.

En revanche, CAP Nord a maintenu la suppression de 83 349,86 € au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » en restes à réaliser en dépenses. L'Office français de la biodiversité a, en effet, confirmé le 30 septembre 2021 que ce montant, compensé le 14 novembre 2019, n'avait plus à figurer dans les écritures de CAP Nord.

Les dépenses d'investissement sont ainsi réduites de 2 477 772,21 € par rapport au budget primitif voté en avril 2021. Elles atteignent 11 466 403,85 €.

I.B. 4. Les recettes d'investissement

Les ajustements précités en dépenses d'investissement ont conduit CAP Nord à réduire les recettes attendues au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » de 1 283 091,60 € et à augmenter celles du chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » de 345 000 €.

En miroir de l'opération précitée en dépenses d'exploitation, le budget supplémentaire a inscrit 229 541,57 € au chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* ».

Les recettes d'investissement sont ainsi réduites de 708 550,03 € par rapport au budget primitif voté en avril 2021. Elles atteignent 11 062 911,85 €.

Le solde prévisionnel de la section d'investissement du budget supplémentaire voté le 21 octobre 2021 s'élève à - 403 492 €.

En définitive, le budget supplémentaire voté du budget annexe « *Assainissement* » présente un équilibre en section de fonctionnement et un déséquilibre de - 403 492 € en investissement.

Tableau n°2. Budget supplémentaire « *Assainissement* » de 2021 voté le 21 octobre 2021 (en euros)

Exploitation	
Dépenses	6 222 030
Recettes	6 295 136
Résultat de l'exercice	73 106
Résultat n-1	-73 106
Résultat cumulé (A)	0
Investissement	
Dépenses	8 430 421
Recettes	11 062 912
Résultat de l'exercice	2 632 491
Résultat n-1	-3 035 983
Résultat cumulé (B)	-403 492
Résultat de clôture prévisionnel (A+B)	-403 492

Source : CAP Nord

I. C. Les autres budgets annexes

Le 21 octobre 2021, CAP Nord a adopté un budget supplémentaire « *Eau* ». Ce budget confirme le virement de 2,5 M€ au profit du budget principal, et présente une section d'exploitation excédentaire de plus de 7,1 M€ et une section d'investissement à l'équilibre. Il n'appelle pas d'observation de la chambre.

CAP Nord n'était pas appelée à modifier les autres budgets annexes, « *PLIE* » et « *Pépinière* ».

II. L'APPRECIATION DE LA CHAMBRE

II. A. Le budget principal

La recette attendue en matière de taxe sur les carburants 2014 et 2015 est estimée à 1,443 M€ en première approche. Une réduction de recette d'environ 157 000 € doit ainsi être apportée par rapport à l'estimation de 1,6 M€ figurant au budget supplémentaire de CAP Nord.

La simulation de l'augmentation de la TEOM fondée sur les bases fiscales de 2021 communiquées par la direction régionale des finances publiques conduit à réduire les recettes attendues de cette taxe d'environ 8 000 €.

Pour couvrir cette réduction du chapitre 73 « *Impôts et taxes* » de 165 000 €, les dépenses de fonctionnement peuvent être réduites à due concurrence, de la manière suivante après échange contradictoire avec la collectivité :

- chapitre 011 « *Charges à caractère général* » : - 115 000 € ;
- chapitre 012 « *Charges de personnel* » : - 30 000 € ;
- chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » : - 20 000 €.

La section de fonctionnement est maintenue à l'équilibre et la section d'investissement reste excédentaire de 821 264 €.

Tableau n°3. Proposition de budget principal de 2021
établie par la chambre régionale des comptes (en euros)

Section de fonctionnement	Budget supplémentaire voté	Corrections CRC 2 ^e avis	Proposition de règlement du budget
Dépenses	51 734 536	-165 000	51 569 536
Recettes	54 857 396	-165 000	54 692 396
Résultat de l'exercice	3 122 860	0	3 122 860
Résultats antérieurs	-3 122 860		-3 122 860
Total	0	0	0
Section d'investissement	Budget supplémentaire voté	Corrections CRC 2 ^e avis	Proposition de règlement du budget
Dépenses	17 615 328	0	17 615 328
Recettes	11 575 013	0	11 575 013
Résultat de l'exercice	-6 040 315	0	-6 040 315
Résultats antérieurs	6 861 579		6 861 579
Total	821 264	0	821 264
Total des deux sections	821 264	0	821 264

Source : chambre régionale des comptes

Le principe d'équilibre budgétaire est ainsi respecté pour l'exercice 2021. Il importe de souligner, toutefois, que les mesures correctives adoptées s'appuient pour partie sur des recettes exceptionnelles (versement exceptionnel d'une partie de l'excédent du budget « *Eau* » pour 2,5 M€ ; taxe sur les carburants 2014 et 2015 pour 1,4 M€), non reconductibles par définition, pour compenser des dépenses récurrentes. Les préconisations de la chambre, dans son premier avis, visaient à créer des recettes stables face aux dépenses rigides.

En conséquence, à défaut de maîtrise rapide des coûts de collecte et de traitement des déchets, CAP Nord sera contrainte d'augmenter la TEOM dès 2022. Aux coûts de collecte et de traitement actuels, le taux permettant aux recettes de la TEOM de couvrir les coûts est de l'ordre de 24,5 %.

II. B. Le budget annexe « Assainissement »

Compte tenu du fait qu'il n'existe plus de possibilité d'augmentation du produit de la redevance d'assainissement pour 2021 à la date du présent avis, la chambre propose les mesures suivantes afin d'équilibrer la section d'investissement :

- ajout de 250 000 € de recettes supplémentaires au chapitre 70 « *Ventes de produits fabriqués, prestations* », au titre de la PFAC concernant les exercices 2018 à 2021 (estimation prudente qui n'épuise pas l'ensemble de la recette possible pour cette période) ;
- augmentation de 250 000 € du virement à la section d'investissement ;
- réduction de 153 492 € de l'opération 2021-009 « *Travaux divers imprévus 2021* », portant les crédits disponibles en dépenses de cette opération à 171 508 €.

Par ailleurs, une correction d'imputation est proposée en recettes d'investissement, sans conséquence pour l'équilibre budgétaire : suppression du montant de 345 000 € inscrit à tort en recettes au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » et ajout de cette somme en recettes au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* ».

Il en résulte une section d'exploitation et une section d'investissement à l'équilibre.

Tableau n°4. Proposition de budget annexe « Assainissement » de 2021
établie par la chambre régionale des comptes (en euros)

Section d'exploitation	Budget supplémentaire voté	Corrections CRC 2 ^e avis	Proposition de règlement du budget
Dépenses	6 222 030	250 000	6 472 030
Recettes	6 295 136	250 000	6 545 136
Résultat de l'exercice	73 106	0	73 106
Résultats antérieurs	-73 106	0	-73 106
Total	0	0	0
Section d'investissement	Budget supplémentaire voté	Corrections CRC 2 ^e avis	Proposition de règlement du budget
Dépenses	8 430 421	-153 492	8 276 929
Recettes	11 062 912	250 000	11 312 912
Résultat de l'exercice	2 632 491	403 492	3 035 983
Résultats antérieurs	-3 035 983	0	-3 035 983
Total	-403 492	403 492	0
Total des deux sections	-403 492	403 492	0

Source : chambre régionale des comptes

L'ensemble des corrections et des propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières, (art. VI-17).

PAR CES MOTIFS,

- 1) **CONSTATE** que les mesures correctives adoptées par la communauté d'agglomération le 21 octobre 2021, en réponse au premier avis de la chambre, ne sont pas suffisantes pour rétablir l'équilibre de son budget principal et de son budget annexe « *Assainissement* » en 2021 ;
- 2) **PROPOSE** au préfet de régler le budget principal et le budget annexe « *Assainissement* » de 2021 de CAP Nord selon les tableaux joints en annexe, notamment en portant le taux de la TEOM à 17,50 %, les autres budgets annexes votés n'étant pas modifiés ;
- 3) **RAPPELLE** les dispositions du 2^e alinéa de l'article L.1612-9 du CGCT, selon lesquelles « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'Etat à la chambre régionale des comptes. En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif prévu à l'article L. 1612-12 intervient avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant. Lorsque le compte administratif adopté dans les conditions ci-dessus mentionnées fait apparaître un déficit dans l'exécution du budget, ce déficit est reporté au budget primitif de l'exercice suivant. Ce budget est transmis à la chambre régionale des comptes par le représentant de l'Etat dans le département* » ;
- 4) **RAPPELLE** que le conseil communautaire doit être informé du présent avis lors de sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales ;
- 5) **DEMANDE** en conséquence à CAP Nord de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et l'accomplissement de cette obligation ;
- 6) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Martinique, au président de CAP Nord et au directeur régional des finances publiques ;

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Martinique, le 28 octobre 2021.

Présents :

- M. Yves COLCOMBET, président de la chambre, président de séance,
- M. Patrick PLANTARD, président de section,
- Mmes Sabah-Nora FAOUZI et Anne-Marie THIBAULT, premières conseillères,
- M. Gabriel SENAUX, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance,

Yves COLCOMBET

Martine AZARES

Annexe n° 1 : Proposition de correction du budget principal pour 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	16 890 973,44	-115 000,00	16 775 973,44
012	Charges de personnel	13 236 629,19	-30 000,00	13 206 629,19
014	Atténuations de produits	5 276 513,00	0,00	5 276 513,00
65	Autres charges de gestion courantes	13 773 515,62	-20 000,00	13 753 515,62
66	Charges financières	153 556,00	0,00	153 556,00
67	Charges exceptionnelles	382 964,36	0,00	382 964,36
023	Virement à la section d'investissement	460,31	0,00	460,31
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	2 019 924,00	0,00	2 019 924,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	3 122 860,15	0,00	3 122 860,15
Total		54 857 396,07	-165 000,00	54 692 396,07
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	407 657,00	0,00	407 657,00
73	Impôts et taxes	39 440 546,00	-165 000,00	39 275 546,00
74	Dotations et participations	10 567 915,15	0,00	10 567 915,15
75	Autres produits de gestion courante	152 820,00	0,00	152 820,00
77	Produits exceptionnels	4 261 104,92	0,00	4 261 104,92
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	27 353,00	0,00	27 353,00
Total		54 857 396,07	-165 000,00	54 692 396,07

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	336 938,81	0,00	336 938,81
204	Subventions d'équipement versées	4 964 401,45	0,00	4 964 401,45
21	Immobilisations corporelles	2 746 022,82	0,00	2 746 022,82
23	Immobilisations en cours	24 564,89	0,00	24 564,89
OP	opérations d'équipement	7 723 153,61	0,00	7 723 153,61
16	Emprunts et dettes assimilées	721 110,25	0,00	721 110,25
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	7 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	1 064 783,51	0,00	1 064 783,51
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	27 353,00	0,00	27 353,00
Total		17 615 328,34	0,00	17 615 328,34
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 063 713,66	0,00	7 063 713,66
10	Dotations fonds divers et réserves	1 516 764,25	0,00	1 516 764,25
024	Produits de cessions	50 840,00	0,00	50 840,00
4582	Opérations pour compte de tiers	923 310,97	0,00	923 310,97
021	Virement de la section de fonctionnement	460,31	0,00	460,31
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	2 019 924,00	0,00	2 019 924,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	6 861 578,86	0,00	6 861 578,86
Total		18 436 592,05	0,00	18 436 592,05

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses		54 857 396,07	-165 000,00	54 692 396,07
Recettes		54 857 396,07	-165 000,00	54 692 396,07
Résultat		0,00	0,00	0,00
Section d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses		17 615 328,34	0,00	17 615 328,34
Recettes		18 436 592,05	0,00	18 436 592,05
Résultat		821 263,71	0,00	821 263,71
Résultat global prévisionnel		821 263,71	0,00	821 263,71

**Annexe n° 2 : Proposition de correction du budget annexe « Assainissement »
pour 2021**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	4 785 944,24	0,00	4 785 944,24
012	Charges de personnel	521 296,00	0,00	521 296,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	169 437,03	0,00	169 437,03
67	Charges exceptionnelles	126 000,00	0,00	126 000,00
023	Virement à la section d'investissement	229 541,57	250 000,00	479 541,57
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	388 811,26	0,00	388 811,26
D002	Résultat reporté ou anticipé	73 106,22	0,00	73 106,22
Total		6 295 136,32	250 000,00	6 545 136,32
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
70	Produits services, domaines et ventes	5 649 954,99	250 000,00	5 899 954,99
75	Autres produits de gestion courante	545 643,54	0,00	545 643,54
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	99 537,79	0,00	99 537,79
Total		6 295 136,32	250 000,00	6 545 136,32

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	34 203,00	0,00	34 203,00
OP	opérations d'équipement	7 461 859,62	-153 492,00	7 308 367,62
13	Subventions d'investissement	180 000,00	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	649 820,10	0,00	649 820,10
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	99 537,79	0,00	99 537,79
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	3 035 983,34	0,00	3 035 983,34
Total		11 466 403,85	-153 492,00	11 312 911,85
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
13	Subventions d'investissement	10 099 559,02	345 000,00	10 444 559,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	345 000,00	-345 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	229 541,57	250 000,00	479 541,57
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	388 811,26	0,00	388 811,26
Total		11 062 911,85	250 000,00	11 312 911,85

BALANCE GENERALE DU BUDGET			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	6 295 136,32	250 000,00	6 545 136,32
Recettes	6 295 136,32	250 000,00	6 545 136,32
Résultat	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	11 466 403,85	-153 492,00	11 312 911,85
Recettes	11 062 911,85	250 000,00	11 312 911,85
Résultat	-403 492,00	403 492,00	0,00
Résultat global prévisionnel	-403 492,00	403 492,00	0,00